

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 novembre 2016

Référence
2016-44

Objet de la délibération
Demande de subvention sur les postes de chargé de mission SCoT et chargée de mission Culture à la Région pour l'année 2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	22

Date de la convocation
21/11/2016

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 29 novembre 2016, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : Anne-Marie NEDELEC, HENRISSAT Martine, ROSSIGNEUX Yvette, RETOURNARD Bernadette.

MM : EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, COSSON Claude, HASELVANDER Jonathan, GUY Bernard, MAILLOT Denis, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, CLOSS Patrice, BOICHOT Jacky, COGNON Didier, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, LACROIX Nicolas.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOFFROY Marie-France à Nicolas LACROIX, MM Pascal BABOUOT à Michel. MENET, Jean-Marie WATREMETZ à Stéphane MARTINELLI

Excusé(s) : Mmes GUILLEMY Christine, LAVOCAT Marie-Claude, MM ANDRE Michel, COMBRAY Dominique, VIARD Patrick.

A été nommé secrétaire : Monsieur CLOSS Patrice

Demande de subvention sur les postes de chargé de mission SCoT et chargée de mission Culture à la Région pour l'année 2017

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts dudit Syndicat,

VU l'avis favorable du Bureau syndical du 21 novembre 2016,

CONSIDERANT le cadre d'intervention « Ingénierie des territoires » du Conseil régional, stipulant que « l'ingénierie en place dans les territoires reste nécessaire pour garantir l'émergence de projets » et que « le présent cadre d'intervention s'applique à l'ingénierie généraliste et/ou thématique, hormis celle faisant l'objet de dispositifs spécifiques (LEADER 2014-2020, OPAH/PIG, ORAC, PNR...) définis par ailleurs »,

CONSIDERANT les objectifs fixés par la Région et en particulier de « se doter de chargés de mission pour élaborer, mettre en œuvre, animer, évaluer les stratégies locales de développement des territoires, réaliser les études et schémas locaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de leurs projets de territoire, animer les acteurs locaux publics et privés leur apporter l'information et l'appui technique nécessaire pour répondre aux appels à projets mis en place par la Région... »

CONSIDERANT les bénéficiaires du cadre d'intervention régional, à savoir les Syndicats mixtes, Communautés de communes porteurs d'une démarche de développement participative (de type charte de pays, PETR...) et associations de pays en voie de transformation en structure publique.

CONSIDERANT les dépenses éligibles fixées par le cadre d'intervention régional, à savoir « les postes de chargés de mission généralistes ou thématiques, dans la limite de 3 par territoire, comprenant : masse salariale (salaires, charges), frais de déplacement, frais d'environnement, communication et formation plafonnés à 50 000 €/poste », et un taux d'intervention de 40% des dépenses éligibles,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont dispose de deux chargés de mission thématiques, Bastien DELAUNAY pour le SCOT et Stéphanie NAVARRO pour les actions culturelles,

SUR PROPOSITION du Président de solliciter la subvention régionale conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (y compris charges patronales) dont,	78 685.68 €	Région (40%) Autofinancement (60%)	34 074.27 € 51 111.41 €
<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de mission SCOT 41 485.92 € • Chargée de mission Culture & Animation territoriale 37 199.76 € 			
Frais professionnels (frais de déplacements, frais de formation, frais d'environnement, frais de communication) dont,	6 500.00 €		
<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de mission SCOT 3 500.00 € • Chargée de mission Culture & Animation 3 000.00 € 			
TOTAL	85 185.68 €		85 185.68 €

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0)

- 1° D'approuver le projet et le plan de financement
- 2° D'autoriser le président à solliciter la subvention

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne
Le - 9 DEC. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,



Stéphane MARTINELLI

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.